

SAMEDI 13 AVRIL
09H30

DYSLEXIE ET
ENSEIGNEMENT DE LA
LANGUE ARABE

SYLVIANE VALDOIS

DIRECTRICE DE RECHERCHE AU CNRS
RATTACHÉE AU LABORATOIRE DE
PSYCHOLOGIE ET NEUROCOGNITION
UNIVERSITÉ GRENOBLE-ALPES
(UMR 5105)

TABLE RONDE

Lycée **André**
Français **Malraux**
International

TOUTES LES INFORMATIONS
SUR LE SITE WEB DE
L'INSPECTION ACADEMIQUE
DU 1ER DEGRE

<http://www.ienmaroc.org>

SEMAINE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

AU LYCÉE ANDRÉ MALRAUX

PROGRAMME

DU LUNDI 08
AU SAMEDI 13
AVRIL 2019

Conception/réalisation graphique : Dominique Bochet



EN
PARTENARIAT
AVEC



AMBASSADE DE FRANCE
AU MAROC

SCAC - EFM



CAPE
Association des Collectifs
Autonomes de Parents d'Élèves

PROGRAMME DES CONFERENCES

TABLE RONDE, VOIR AU DOS DU PROGRAMME

LUNDI 08 AVRIL 18H15	MARDI 09 AVRIL 18H15	MERCREDI 10 AVRIL 18H15	VENDREDI 12 AVRIL 18H15	SAMEDI 13 AVRIL 10H30	SAMEDI 13 AVRIL 15H00
HANDICAPS, NORMES SCOLAIRES, NORMES SOCIALES : REGARD HISTORIQUE SUR L'EDUCATION INCLUSIVE	LES DEFIS DE L'EDUCATION INCLUSIVE	L'AUTISME DE LA CLINIQUE AUX PROCESSUS DEVELOPPEMENTAUX	ORIGINE COGNITIVE ET NEUROBIOLOGIQUE DES TROUBLES DYSLEXIQUES	REGARD PHILOSOPHIQUE SUR LE HANDICAP	L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP, SA FAMILLE ET LES AUTRES
<p>JOSE PUIG INSPECTEUR D'ACADEMIE INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL DIRECTEUR DE L'INSHEA</p> <p>La question de la scolarisation des enfants en situation de handicap s'enracine dans l'histoire de l'institution scolaire. Des débats du XVIIIème siècle sur l'éducabilité des enfants arriérés aux conceptions contemporaines de l'accessibilité universelle, en passant par l'institution de l'obligation scolaire et la création des premières classes d'éducation spéciale ou la création de la sécurité sociale, l'orientation inclusive des politiques éducatives, française et européenne, s'inscrit dans la logique de la reconnaissance du droit à l'éducation de tous les enfants, consacrée par les Nations-unies. Démédicalisation, désinstitutionalisation, remise en question du caractère élitiste et inégalitaire du système scolaire, refus de toutes discriminations même positives : la défense de ce droit à l'éducation de tous les enfants interroge le caractère profondément normatif de notre école et de nos sociétés.</p>	<p>ERIC PLAISANCE SOCIOLOGUE PROFESSEUR EMERITE DE L'UNIVERSITE RENE DESCARTES-PARIS-V</p> <p>Plusieurs auteurs contemporains insistent sur le poids des incertitudes et des risques dans le monde contemporain. On peut alors mieux comprendre et analyser les phénomènes de « malaise » dans l'éducation, et les inquiétudes des professeurs par rapport à leur travail spécifique. L'éducation inclusive présente un nouveau défi: accueillir sans discrimination la diversité des enfants. Cela implique un nouveau regard sur les enfants, sur leur diversité, un nouveau regard qui récuse la vision en négatif de la déficience, car il postule fondamentalement des capacités chez l'ensemble des enfants: tous sont capables, même si certains sont « autrement capables ». (Plaisance, 2009). Ce bref aperçu des défis de l'éducation inclusive dans un contexte d'incertitudes nous oriente finalement vers les questions essentielles de l'éthique.</p>	<p>ERIC LEMONNIER PEDOPSYCHIATRE DIRECTEUR DU CENTRE EXPERT AUTISME DU CHU DE LIMOGES</p> <p>Le diagnostic d'autisme est strictement clinique et repose sur la présence de troubles des interactions sociales, de troubles de la communication et d'intérêts restreints avec des comportements stéréotypés. Il s'agit de troubles du neuro-développement qui ont des conséquences sur la plupart des apprentissages. Mieux comprendre les particularités du traitement de l'information nous permet de proposer des prises en charge mieux adaptées. Si les autistes sont tous différents les uns des autres, ils partagent cependant la même particularité: psycho-cognitives, on observe une incapacité pour hiérarchiser les informations contextuelles ce qui se traduit par des difficultés à l'égard des apprentissages implicites, de la représentation mentale répondant à la polysémie du langage, des maturations neurosensorielles. Enfin nous verrons quels sont les traitements qui sont développés aujourd'hui.</p>	<p>SYLVIANE VALDOIS DIRECTRICE DE RECHERCHE AU CNRS RATTACHEE (LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE ET NEUROCOGNITION UNIVERSITE GRENOBLE-ALPES)</p> <p>Les troubles dyslexiques caractérisent les enfants qui présentent un retard significatif en lecture malgré des capacités intellectuelles et un environnement favorables aux apprentissages. L'enjeu est de comprendre pourquoi ces enfants ne parviennent pas à apprendre à lire normalement et comment remédier à leurs difficultés. La réponse à ces questions n'est pas univoque. Certains enfants dyslexiques présentent un trouble de la conscience phonémique qui s'accompagne d'un fonctionnement atypique des régions cérébrales impliquées dans les traitements langagiers. Mais chez d'autres enfants, les dimensions langagières sont préservées et ce sont les traitements visuels et attentionnels spécifiques au traitement des séquences de lettres qui sont perturbés. Nous verrons que ces deux formes de troubles dyslexiques nécessitent des prises en charge différentes. Par ailleurs, les difficultés de conscience phonémique et de traitement visuo-attentionnel ont des répercussions différentes selon la caractéristique des langues. Ainsi, les traitements phonologiques contribuent-ils davantage à expliquer les troubles dyslexiques en langue française qu'en langue arabe alors que les déficits visuo-attentionnels pourraient avoir un impact plus fort sur l'apprentissage de la lecture en langue arabe.</p>	<p>BERTRAND QUENTIN PHILOSOPHE MAITRE DE CONFERENCES UNIVERSITE PARIS-EST MARNE-LA-VALLEE</p> <p>AUTEUR DE LA PHILOSOPHIE FACE AU HANDICAP, ER&S, REED 2018 - PRIX DE L'ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUE</p> <p>Seront tout d'abord évoquées différentes attitudes face au handicap chez les grands philosophes de l'histoire. Mais la philosophie se devant d'être un savoir vivant, seront ensuite mis en avant les concepts nouveaux d'« empathie égocentrée » et de « compensations inopportunes » - concepts particulièrement éclairants quant à la relation des personnes dites valides en direction des personnes en situation de handicap. Enfin il s'agira de repérer le caractère éminemment relatif du concept de handicap et ses conséquences en lien avec l'école.</p>	<p>JEAN-PIERRE DURIF-VAREMBONT PSYCHOLOGUE CLINICIEN ET PSYCHANALYSTE</p> <p>MAITRE DE CONFERENCES HONORAIRE EN PSYCHOLOGIE ET ETHIQUE. DIRECTEUR DE RECHERCHE EMERITE AU CRPPC (CENTRE DE RECHERCHE EN PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE à L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON2.</p> <p>La notion de handicap recoupe des réalités bien différentes selon qu'il est physique ou psychique ou les deux à la fois, visible ou invisible, ressenti ou non, parlé ou non. Elle risque d'être un grand fourre-tout stigmatisant un enfant s'il n'est pas accueilli dans sa singularité de sujet « parlant » et la particularité de sa situation familiale et institutionnelle. Le type de handicap et la manière de le prendre en compte entraînent en effet des conséquences différentes dans le rapport de l'enfant à lui-même et aux autres : ses parents et sa fratrie, les camarades et les enseignants à l'école. Nous pouvons ensemble penser un accompagnement de ces enfants et de leur famille qui tiennent compte de la modification des sensations et des perceptions entraînées par le handicap mais aussi des potentialités « autres » selon un principe éthique de capabilité.</p>